

**Compte rendu de la séance du 04 avril 2024**

Président : CONDOT Delphine

Secrétaire : NADAUD Valérie

Présents :

Monsieur Christophe BERNARD, Monsieur Jean-Christophe BIASI, Madame Cécile BROSSIER, Monsieur Thierry CHAPUIS, Monsieur Julien CIGRAND, Madame Delphine CONDOT, Monsieur Christian COUDERC, Monsieur Didier GARRIGUE, Monsieur Christian GRELLOIS, Monsieur Denis MARTINEAU, Madame Valérie NADAUD, Madame Jany VILLEFONNET

Réprésentés :

Madame Nathalie KIEFFER par Madame Cécile BROSSIER

Absents :

Monsieur Christophe LEININGER

**Ordre du jour:**

**Ordre du jour :**

- 1 -Approbation du compte rendu du 15 février 2024
- 2 -Vote du taux de fiscalité directe locale 2024
- 3 -Vote du compte de gestion 2023
- 4 -Vote du compte administratif 2023
- 5 -Affectation du résultat
- 6 -Vote et approbation du budget 2024
- 7 -Redevance terrasse
- 8 -Questions diverses

Avant de commencer la séance Madame le Maire demande au conseil municipal l'autorisation de rajouter une délibération à l'ordre du jour qui concerne une demande de subvention au Département pour la réfection de la voirie communale rue du Couvent. Le Conseil Municipal approuve cette demande.

### **Approbation du compte rendu du 15 février 2024**

Madame le Maire lit le compte rendu de la réunion du conseil municipal du 15 février 2024. Le compte rendu est approuvé à la majorité des membres présents et représentés avec une abstention de Monsieur Couderc Christian.

### **Délibérations du conseil:**

#### **Vote du taux de fiscalité directe locale ( DE 2024 012)**

Madame le Maire propose au Conseil Municipal de ne pas augmenter les taux d'imposition cette année.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal :

- décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'appliquer pour l'année 2024 les taux suivants aux impôts directs locaux :
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 33.98%,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62.18 %.
- Taxe d'habitation pour l'année 2024: 13.52%

#### **Vote du compte de gestion 2023 ( DE 2024 013)**

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de Delphine CONDOT, Maire

Après s'être fait présenter le budget unique de l'exercice 2023 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur, ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :  
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures :

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris la journée complémentaire ;
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires annexes ;
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2023, par le receveur, visé et certifié conforme, n'appelle ni observation ni réserve de sa part ;

Le Compte de Gestion 2023 est approuvé par les membres présents et représentés.

## Vote du Compte Administratif 2023 ( DE 2024 014)

Madame le Maire s'est retirée et ne prend part au vote,  
Le Conseil Municipal réuni sous la présidence du doyen de l'assemblée délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré,  
1. Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

Libellé	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés	37 108.86€			212 166.78€	37 108.86 €	212 166.78€
Opérations exercice	147 646.00€	101880.43€	472 222.00€	539 583.15€	619 868.00€	641463.58€
Total	184 754.86€		472 222.00€	751 749.93€	656 976.86€	826 630.36€
Résultat de clôture	82874.43€			279527.93		196653.50€
Restes à réaliser	127993.31€	96675.00€				
Total cumulé						
Résultat définitif	114192.74€			279527.93€		165335.19€

2. Constate, pour la comptabilité principale, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3. Reconnaît la sincérité des restes à réaliser.

4. Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

**Le Compte Administratif 2023 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés**

## Affectation de résultat ( DE 2024 015)

Madame Brossier, première adjointe, présente au conseil municipal les chiffres qui correspondent aux dépenses et recettes des années N et N -1 pour l'exercice 2023

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice
- statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice
- constatant que le compte administratif fait apparaître un : **excédent de 61 361.15€**

décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

<b>Pour Mémoire</b>	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - débiteur)	
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - créditeur)	212 166.78€
Virement à la section d'investissement (pour mémoire)	37 108.86€
<b>RESULTAT DE L'EXERCICE :</b>	
<b>EXCEDENT</b>	<b>279 527.93€</b>
<b>Résultat cumulé au 31/12/2023</b>	<b>279 527.93€</b>
<b>A.EXCEDENT AU 31/12/2023</b>	<b>279 527.93€</b>
Affectation obligatoire	
* A l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	
Déficit résiduel à reporter	
à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. compte 1068	114 192.74€
Solde disponible affecté comme suit:	
* Affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	
* Affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - créditeur - lg 002)	165 335.19€
<b>B.DEFICIT AU 31/12/2022</b>	
Déficit résiduel à reporter - budget primitif	

### **Vote et approbation du Budget 2024 ( DE 2024 020)**

Le Maire présente le rapport suivant :  
Le Conseil Municipal délibère et décide:

#### **ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune de Pujols pour l'année 2024 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

**En recettes à la somme de : 1 430 914.75 Euros**  
**En dépenses à la somme de : 1 430 914.75 Euros**

#### **ARTICLE 2 :**

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

#### **DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	246 723.19
012	Charges de personnel, frais assimilés	264 500.00
65	Autres charges de gestion courante	69 800.00
66	Charges financières	6 000.00
023	Virement à la section d'investissement	68 966.00
<b>TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>655 989.19</b>

## RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
70	Produits des services, du domaine, vente	29 940.00
73	Impôts et taxes	281 000.00
74	Dotations et participations	139 214.00
75	Autres produits de gestion courante	30 500.00
002	Résultat de fonctionnement reporté	165 335.19
042	Opérations d'ordre de transfert	10 000.00
<b>TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT</b>		<b>655 989.19</b>

## SECTION D'INVESTISSEMENT

### DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
21	Immobilisations corporelles	328 179.31
14	Voies réseaux	88 657.00
30	Eglise remparts	245 214.82
16	Emprunts et dettes assimilées	20 000.00
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	82 874.43
040	Opérations financières	10 000.00
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>774 925.56</b>

## RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
13	Subventions d'investissement	390 767.00
10	Dotations, fonds divers et réserves	125 192.56
16	Emprunt	190 000.00
021	Virement de la section de fonctionnement	68 966.00
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>		<b>774 925.56</b>

Autorise les virements de crédits de chapitre à chapitre, au sein de la même section, dans la limite de

- 7.5% des dépenses réelles de la section de fonctionnement (hors dépenses de personnel)
- 7.5% des dépenses réelles de la section d'investissement

Le budget 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents et représentés

## Redevance d'occupation temporaire terrasse du restaurant ( DE 2024 017)

Vu le code Général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 à L2122-3 et L2125-1 à L2125-6 ;

Vu le code de la voirie routière et notamment son article L 113-2

Considérant que les collectivités territoriales peuvent délivrer, sur leur domaine public, des autorisations d'occupation temporaire, que ces actes unilatéraux sont précaires et peuvent être révoqués à tout moment par la personne publique prioritaire ;

Considérant qu'ils ne confèrent pas de droits réels à l'occupant et sont soumis au paiement d'une redevance.

Considérant qu'il convient de soutenir l'économie locale.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à la majorité des membres présents et représentés, avec une voix contre de monsieur Biasi Christophe, l'exonération de la redevance terrasse en faveur du Restaurant Chez Sylvie by Malvina 12 Place du Général de Gaulle 33350 Pujols pour l'année 2024.

### **Subvention du Département ( DE 2024 018)**

Madame le Maire rappelle les dégâts constatés sur la voirie communale.

Elle informe le Conseil Municipal du projet de réfection totale de la Rue du couvent .

Les travaux de cette route doivent être entrepris le plus rapidement possible afin de garantir la sécurité des usagers empruntant cette voie et celle des riverains.

Le coût de cette opération a été estimé à **26 391,00 € HT soit 31 669,20 € TTC.**

Madame le Maire informe le conseil municipal de la possibilité de présenter une demande de subvention auprès du Conseil Départemental dans le cadre des aménagements et équipements publics.

Les travaux sont subventionnables à hauteur de 35% d'un plafond maximum de 25 000 € HT, subvention majorée par le CDS au taux de 1.06, soit 9 275,00 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés

- Approuve ces travaux et le plan de financement de l'opération comme suit :

#### **DEPENSES :**

Montant des travaux Ensemble des travaux

HT 26 391,00 €

TVA (20 %) 5 278,20 €

Total TTC des dépenses 31 669,20 € TTC

#### **RECETTES**

Subvention du Conseil Départemental 9 275,00 €

Autofinancement de la commune 22 394,20 € TTC

Total des recettes 31 669,20 € TTC

- autorise le maire à solliciter l'attribution d'une subvention du Conseil Départemental majorée par le CDS au taux de 1.06, soit un montant total 9 275 € ;

- autorise le maire à prendre toutes les dispositions nécessaires pour exécuter la présente délibération et lui donne tous pouvoirs pour signer toutes pièces destinées à la mise en oeuvre de cette décision.

Avant de lever la séance, Madame le Maire remercie Céline PADIAL, secrétaire de mairie, et Cécile Brossier première adjointe, du travail réalisé pour l'élaboration du budget 2024. Elle regrette l'absence des services de la DGFIP, qui habituellement venaient présenter le budget au conseil municipal.

Levée de séance 20h33.